

# RÈGLEMENTS DU TIRAGE

## Ride de filles 2022



### 1. Période du tirage

Le tirage Ride de filles (le « Tirage ») 2022 est tenu par la Fondation cancer du sein du Québec (l'« Organisateur »). Le Tirage commence le mercredi 15 décembre 2021 à 8 h et se termine le 9 juillet 2022 à 21 h (la « Période du tirage »).

### 2. Admissibilité

2.1 Le Tirage est ouvert à tous les résidents du Québec étant âgés de dix-huit (18) ans et plus au moment où ils participent au tirage (le « Participant »). Sont exclus les employés, les représentants, les membres du conseil d'administration et les mandataires de l'Organisateur et de Carrier Harley-Davidson, ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

2.2 En prenant part à ce tirage, le Participant reconnaît et accepte les règles officielles de façon inconditionnelle.

2.3 En prenant part à ce tirage, le Participant reconnaît et accepte que l'Organisateur et ses partenaires puissent compiler les renseignements personnels fournis, et utiliser ceux-ci en vertu de leurs politiques de confidentialité disponibles sur leurs sites Web respectifs.

### 3. Comment participer ?

3.1 Pour participer au tirage, le Participant doit se procurer un billet au coût de 20 \$ l'unité. Les billets peuvent être achetés sur la boutique en ligne de l'Organisateur au [rubanrose.org](http://rubanrose.org) ou encore dans l'une des trois succursales de Carrier Harley-Davidson situées aux adresses suivantes :

- a) 5630, rue Martineau, Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1T6
- b) 176, boul. Industriel, St-Germain-de-Grantham, QC, J0C 1K0
- c) 9460, boul. Bourque, Sherbrooke, QC, J1N 0G2

3.2 Il n'y a pas de limite de billets par participant.

3.3 Les billets doivent être dûment remplis et remis dans l'une des trois succursales mentionnées à la clause 3.1 d'ici le 9 juillet 2022 à 21 h, au plus tard.

3.4 Les billets utilisés pour ce tirage se détaillent comme suit :

- a) 4000 billets numérotés de 0001 à 4000, vendus au coût de 20 \$ chacun.
- b) Le nombre total de billets pour ce tirage est de 4000.
- c) Le numéro de licence émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec est : 431738-1.



# RÈGLEMENTS DU TIRAGE

## Ride de filles 2022



#### 4. Prix

Il y a un (1) prix à gagner, soit une moto Harley-Davidson Sportster S 2021 (le « Prix ») d'une valeur de 22 995,74 \$.

#### 5. Conditions particulières reliées au prix

5.1 Le Prix est non monnayable et non transférable et sera remis par Carrier Harley-Davidson et la Fondation cancer du sein du Québec.

5.2 Tous autres frais liés à la prise de possession et à l'usage du Prix, tels que les taxes, le titre du véhicule, les frais de permis et d'enregistrement, l'assurance et l'équipement additionnel, devront être entièrement assumés par le gagnant.

5.3 Le gagnant doit prendre possession de son prix au magasin Carrier Harley-Davidson Drummondville (176, boul. Industriel, St-Germain-de-Grantham, QC, J0C 1K0) au plus tard le mardi 9 août 2022 à 18 h.

5.4 Pour prendre possession de son prix, le gagnant devra répondre aux conditions suivantes :

- a) Le gagnant devra se soumettre à une épreuve mathématique et la réussir afin de réclamer son prix.
- b) Le gagnant devra signer une déclaration d'exonération de responsabilité et le retourner à l'Organisateur dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.
- c) En acceptant son prix, le gagnant permet à l'Organisateur et à ses partenaires d'utiliser à des fins publicitaires son nom, sa photo, son image, sa voix et toute autre déclaration qu'il aura faite en lien avec ce tirage, et ce, sans exiger de rémunération additionnelle.

#### 6. Tirage au sort

6.1 Le tirage au sort du Prix sera effectué le samedi 9 juillet 2022 à 21 h 30 au Centrexpo Cogeco (550, rue Saint-Amant, Drummondville, QC, J2C 6Z3) devant un minimum de trois témoins. Les chances de remporter le prix dépendent du nombre de participations admissibles enregistrées lors de la Période du tirage.

6.2 Le gagnant sera contacté par téléphone ou par courriel par l'Organisateur dans les 2 jours suivant le tirage.

#### 7. Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

